



n° 62

Journal de la Pharmacie
des Hôpitaux de l'Est Lémanique
Janvier 2016

PHEL infos

Quoi de neuf sur la liste des médicaments ?

La Commission des médicaments des Hôpitaux de l'Est Lémanique s'est réunie le 11 novembre passé et a décidé d'apporter les changements suivants à la Liste des médicaments :

Ajouts

◎ Misodel®

Le *misoprostol* est un analogue synthétique de la prostaglandine E1 (PGE1) qui favorise la maturation du col de l'utérus et les contractions utérines et par là, favorise le travail. Par voie orale, le principe actif a également des indications gastroentérologiques, car il inhibe la sécrétion d'acide gastrique et renforce des mécanismes de défense de la muqueuse de l'estomac. Il est commercialisé depuis longtemps sous l'appellation Cytotec® dans le traitement et la prévention des ulcères gastroduodénaux.

Misodel® est un dispositif destiné à l'application intravaginale. C'est la seule forme de misoprostol autorisée en Suisse pour le déclenchement du travail chez les femmes à partir de la fin de la 36^e semaine de grossesse (maturation cervicale et induction du travail). Misodel® n'est pas enregistré pour d'autres indications et il n'existe pas d'autre spécialité gynécologique contenant le même principe actif. L'emploi intravaginal de misoprostol dans l'IVG, l'avortement incomplet, la mort fœtale in utero, la prévention ou le traitement des hémorragies reste donc off-label.

Le dispositif Misodel® contient un réservoir de 200 µg de misoprostol qui est libéré de façon continue sur une durée de 24 heures à une concentration de 7 µg/heure environ. Même si le dispositif peut être retiré si besoin à tout moment, il est cependant difficile d'estimer qu'elle est la dose déjà absorbée. A noter qu'une fois le dispositif retiré, la ½ vie

moyenne du misoprostol dans le sang est d'environ 40 minutes. Misodel® est beaucoup plus cher que les formules magistrales préparées à partir des comprimés de Cytotec® et administrées jusqu'ici en off-label.

A noter que la galénique de Misodel® n'assure pas la stabilité du médicament à température ambiante. Le produit doit, par conséquent, être conservé **congelé (température inférieure à -15 °C)** jusqu'à son emploi. La manipulation du dispositif doit en outre faire l'objet de précautions particulières, détaillées dans la notice d'utilisation.

Ajout : Misodel® (*misoprostol*), dispositif vaginal à libération prolongée, 200 mg.

Sources : (1) www.swissmedicinfo.ch ; (2) Misoprostol, www.imail-offizin.ch n° 9/15.5.14 (Pharmaceutical Care Research Group® 2014).



PHEL infos

est un organe
d'information destiné
au corps médical,
aux infirmières
et aux assistantes
en pharmacie
des Hôpitaux
de l'Est Lémanique.

Rédaction du n° 62 :

François Rouiller,
pharmacien chef-adjoint

Adresse :

Pharmacie des Hôpitaux
de l'Est Lémanique
(PHEL),
Bd Paderewski 3
1800 VEVEY

Tél.: 021 923 42 00

Fax : 021 923 42 31

E-Mail :

nicolas.widmer@pHEL.ch
francois.rouiller@pHEL.ch

Site : www.pHEL.ch

Sommaire :

- p.1 AJOUTS
Misodel® ;
- p.2 Dafalgan® comprimés 1 g ; Trittico® ;
Euthyrox® ;
- p.3 Ventolin® solution prête à l'emploi.
REPLACEMENTS
Chirocaïne® remplacé par Bupivacaïne ;
KCl retard dragées
- p.4 RADIATIONS
Sirdalud MR® 12 mg ; Dilzem Uno®
240 mg ; Recormon PS® 2000 UI ;
Méthadone injectable ; Benzodiazépines
à longue durée d'action
- p.5 DIVERS
Antibiotiques hors-liste – Prescription
restreinte ; Sirop pédiatrique Nopil®
à nouveau disponible ;
- p.6 Désinfectants pour les mains ;
Produits non remboursés sur la liste
PHEL.

● Quoi de neuf sur la liste des médicaments ? (suite)

◎ Dafalgan[®] comprimés 1 g

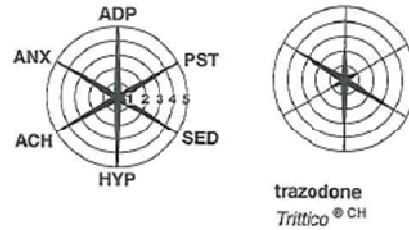
Les demandes de comprimés à avaler Dafalgan[®] 1 g (*paracétamol*) se font toujours plus nombreuses. Actuellement, les patients qui préfèrent cette forme galénique aux comprimés effervescents, ou qui doivent restreindre leur apport en sodium, n'ont à disposition que les comprimés de Panadol-S[®] au dosage de 500 mg. En attendant une réévaluation globale de l'assortiment d'analgésiques de la PHEL, l'ajout à la liste de comprimés de paracétamol à 1 g permettra de répondre à une demande fréquente. À noter que ces comprimés, de grande taille, peuvent au besoin être partagés pour faciliter leur administration.

Ajout : Dafalgan[®] (*paracétamol*), comprimés à avaler 1 g.

◎ Trittico[®]

La *trazodone* (Trittico[®]) est un antidépresseur de plus en plus prescrit dans nos hôpitaux et EMS aux dosages de 50 et 100 mg. Elle inhibe la recapture de la sérotonine et bloque les récepteurs sérotoninergiques 5HT₂ dont l'activation est généralement associée à de l'insomnie, de l'anxiété, une agitation psychomotrice et des troubles de la fonction sexuelle. Son efficacité est comparable à celle des antidépresseurs tricycliques, avec le bénéfice d'une moindre incidence d'effets indésirables anticholinergiques, un avantage en gériatrie. Elle semble agir plus rapidement que les inhibiteurs de la recapture de la sérotonine (ISRS), bien que moins efficacement. Son principal intérêt réside dans son antagonisme 5-HT₂, qui diminue les symptômes d'intolérance typiques des ISRS, tels que l'anxiété, l'insomnie et les dysfonctions sexuelles. La trazodone n'inhibe pas la recapture de la noradrénaline ni de la dopamine.

Ci-après, le profil clinique de la trazodone est décliné en 6 paramètres : antidépresseur (ADP), psychostimulant (PST), sédatif (SED), hypotenseur (HYP), anticholinergique (ACH), anxiolytique (ANX). La trazodone est donc principalement anxiolytique et sédatif, sa composante antidépressive étant moins marquée.



Sur le marché depuis les années 80, la trazodone jouit d'un regain d'intérêt chez les prescripteurs. Trittico[®] est officiellement enregistré pour traiter la dépression, mais le médicament est administré dans des nombreuses indications off-label: insomnie, troubles anxieux, boulimie, dépendance à l'alcool ou aux benzodiazépines, douleurs chroniques. Le médicament est également prescrit dans les services de chirurgie, où il remplace les benzodiazépines et autres substances apparentées parfois responsables de troubles cognitifs post-opératoires (surtout chez les personnes âgées) et en prémédication (où les BZD sont à éviter). Cependant, son utilisation dans ces indications est peu documentée, les études cliniques étant en général de petite taille et le suivi de courte durée.

Ajout : Trittico[®] (*trazodone*), comprimés 50 et 100 mg.

Sources : (1) www.swissmedicinfo.ch; (2) Off-label uses of trazodone : a review. Expert Opinion Pharmacotherapy 2012 (13): 1707-1717; (3) www.medicinescomplete.com/MC/martindales; (4) Calanca A, ed Med et Hyg. 2011.

◎ Euthyrox[®]

Depuis juillet 2010, la PHEL tient en stock hors-liste la spécialité Euthyrox[®], en plus des comprimés d'Eltroxine-LF[®], qui figurent quant à eux sur la liste des médicaments aux dosages de 50 et 100 µg.

L'introduction dans notre assortiment d'une deuxième spécialité à base de la même hormone thyroïdienne (*lévothyroxine*) résultait de la décision de ne plus remplacer un produit par un autre, suite à des recommandations officielles. Malgré une composition identique, il semble en effet que deux préparations contenant la même dose de lévothyroxine montrent occasionnellement des différences d'efficacité (Voir **PHEL Infos** n° 45).

Depuis que Eltroxine-LF[®] n'est plus systématiquement proposé à la place de Euthyrox[®], cette dernière spécialité fait l'objet de nombreuses com-

mandes. Sa consommation, tous dosages compris, atteint la moitié de celle d'Eltroxine[®]. Afin de répondre sans restriction à ces demandes, la Commission a choisi d'ajouter sur la liste les dosages les plus pratiques de Euthyrox[®].

Ajout : Euthyrox[®] (lévothyroxine), comprimés 0.025, 0.050, 0.100 mg.

⊙ Ventolin[®] solution prête à l'emploi

La Commission a introduit sur la liste une solution pour inhalation du bronchodilatateur Ventolin[®] prête à l'emploi. Cette spécialité figure dans l'assortiment de l'ICH (Institut Central des Hôpitaux, à Sion), qui approvisionne les hôpitaux d'Aigle et de Monthey, futurs partenaires de la PHEL. Ces monodoses de *salbutamol* présentent des avantages pratiques indéniables dans les situations d'urgence. Bien qu'également utilisée par le SMUR de la Riviera, la préparation n'était pas référencée sur la liste des médicaments de la PHEL. C'est maintenant chose faite.

Ajout : Ventolin[®] (*salbutamol*) solution prête à l'emploi, doses unitaires de 1,25 mg de salbutamol par 2,5 ml.

Remplacements

⊙ Chirocaïne[®] perfusion remplacé par bupivacaïne perfusion

En février 2006, la Commission avait introduit sur la liste des poches de Chirocaïne[®], dont le principe actif (la *lévobupivacaïne*, énantiomère du racémate *bupivacaïne*) semblait mieux toléré que la bupivacaïne. En termes d'efficacité anesthésique, aucune des deux molécules n'a montré de supériorité.

Les doses maximales des deux produits sont les mêmes. Si des études préliminaires semblaient montrer in-vitro et chez l'animal que les effets indésirables cardiaques étaient moindres sous levobupivacaïne que sous bupi-

vacaïne, ces conclusions n'ont pas été confirmées par des essais cliniques ultérieurs. Cet avis est partagé par la Commission de la transparence de la HAS (Haute Autorité de Santé française), qui publiait déjà en 2004 : « La tolérance de la lévobupivacaïne n'a pas été différente de celle de la bupivacaïne et de la ropivacaïne. Son profil de tolérance est celui des anesthésiques locaux de type amino-amide ». Sur leurs sites internet, les différentes sociétés d'anesthésie (SFAR, ESA, SSAR et ASA) ne prennent pas clairement position en faveur de l'une ou l'autre des molécules.

A noter encore que les études cliniques sont souvent de puissance insuffisante pour pouvoir détecter des différences statistiquement et cliniquement significatives en termes d'effets secondaires ou de toxicité compte tenu de leur très faible incidence.

Suivant l'avis des médecins anesthésistes, la Commission a choisi d'abandonner la lévobupivacaïne 0,125% pour revenir à la bupivacaïne 0,125%, un anesthésique local utilisé sur tous les sites de l'HRC et déjà sur notre liste à d'autres concentrations et présentations.

Retrait : Chirocaïne[®] perfusion (*lévobupivacaïne*) 0,125%, poches de 200 ml.

Rajout : Bupivacaïne perfusion (*bupivacaïne*) 0,125% , poches de 250 ml.

Sources : (1) Lévobupivacaïne - Chirocaïne[®]. Un isomère de la bupivacaïne, sans plus, Rev Prescrire 2005 ; 25 (264) : 576-577 ; (2) <http://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/ct031690.pdf>, juin 2004.

⊙ KCl retard dragées

Les dragées KCl Retard[®] contenant 8 mmol de potassium ne sont plus disponibles. Ce retrait étant survenu de manière imprévue, la PHEL livre déjà depuis plusieurs mois aux services demandeurs les dragées de KCl Retard Hausmann[®], dosées quant à elles à 10 mmol de potassium. Les utilisateurs se sont habitués à cette alternative, sans que la différence de dosage ne pose de difficulté clinique.

La Commission a donc avalisé la substitution.

Retrait : KCl Retard[®] (*chlorure de potassium*), dragées 8 mmol K.

Ajout : KCl Retard Hausmann[®] (*chlorure de potassium*), dragées 10 mmol K.

Radiations

☉ Sirdalud MR® 12 mg

Ce myorelaxant (*tizanidine*) n'est plus disponible sous forme retard au dosage fort de la gamme Sirdalud®. Une capsule de cette spécialité à 12 mg peut être remplacée par 2 capsules retard au dosage inférieur de 6 mg (déjà sur notre Liste des médicaments). Il faut toutefois garder à l'esprit que le médicament s'avère parfois très sédatif, particulièrement en début de traitement, à doses élevées et chez les personnes âgées.

Retrait : Sirdalud MR® (*tizanidine*) dragées retard 12 mg.

☉ Dilzem Uno® 240 mg

La forme « Uno » à 240 mg de cet antagoniste du calcium (*diltiazem*), qui s'administrait en une seule prise par 24 heures, est hors-commerce. Une capsule de Dilzem Uno® 240 mg une fois par jour peut être remplacé par 1 comprimé Dilzem retard® 120 mg 2 fois par jour (matin et soir).

Retrait : Dilzem Uno® (*diltiazem*) capsules retard 240 mg.

☉ Recormon PS® 2000 UI

Au dosage (faible) de 2000 UI, les seringues de l'antianémique Recormon® (*époïétine bêta*) ne sont presque jamais demandées.

Retraits : Recormon PS® (*époïétine bêta*) seringue prête à l'emploi 2000 UI.

☉ Méthadone injectable

La méthadone ne s'utilise jamais sous forme parentérale dans nos hôpitaux, ni comme analgésique, ni chez les toxicomanes bénéficiant d'un traitement de substitution. Les stocks d'ampoules inusitées se périment sur les étagères de la PHEL.

Retrait : Méthadone ampoules injectables 10 mg/ml

☉ Benzodiazépines à longue durée d'action

La liste des médicaments de l'hôpital comprend diverses molécules sédatives, majoritairement des benzodiazépines (BZD). Plusieurs représentants de cette classe présentent une balance bénéfice-risque peu avantageuse et ne correspondent plus aux recommandations actuelles : Dalmadorm® (*flurazépam*), Mogadon® (*nitrazépam*) et le Rohypnol® (*flunitrazépam*).

- **Dalmadorm®** (*flurazépam*) est une BZD d'action rapide, mais durable. Si la molécule mère a une demi-vie d'élimination très courte, ce n'est pas le cas de ses nombreux métabolites actifs, dont les demi-vies peuvent dépasser la centaine d'heures. La cinétique du médicament, susceptible d'occasionner retard d'élimination et accumulation, rend son administration problématique chez la personne âgée, très exposée à de tels risques. En psychiatrie, Dalmadorm® est parfois utilisé chez les insomniaques traversant une crise psychique sévère.
- **Mogadon®** (*nitrazépam*) est une BZD d'action moyenne, possédant des demi-vies pouvant atteindre 55 heures. Chez les personnes âgées, cette durée d'élimination est encore augmentée.
- **Rohypnol®** (*flunitrazépam*) est une BZD d'action rapide, mais avec des demi-vies (molécule d'origine et métabolites) pouvant aller jusqu'à 35 heures. Les personnes âgées présentent des variations de réponse interindividuelles. Une réduction de dose est recommandée chez les personnes âgées. Rohypnol®, semble-t-il très prisé sur le marché illicite des substances psychotropes, a fait l'objet de contrôles renforcés dans le Canton de Vaud. Ces mesures ne sont plus en vigueur actuellement.

Les trois médicaments, considérés comme des somnifères, sont des médicaments anciens, de moins en moins utilisés dans nos hôpitaux. Les hôpitaux du Chablais ne disposent plus de Mogadon® et de Rohypnol® sur leur liste des médicaments.

Pour rappel, la prise en charge d'un patient souffrant de troubles du sommeil devrait commencer généralement par des mesures non médicamenteuses (hygiène du sommeil, thérapies cognitivo-comportementales, relaxation, etc.). En cas d'échec de ces techniques, un traitement médicamenteux n'est recommandé que pour une courte durée. Les BZD et leurs analogues sont fréquemment utilisés dans cette indication.

On préférera des molécules sans métabolites actifs et d'action courte à intermédiaire [p.ex : Seresta® (*oxazépam*) ; Temesta® (*lorazépam*)]. Autre avantage, ces deux BZD n'étant pas métabolisées via les cytochromes P450, elle présentent un risque mineur d'interaction avec d'autres médicaments.

Les molécules dont les demi-vies sont très longues sont à éviter en raison du risque d'effet résiduel le lendemain. Les doses prescrites devraient être les plus faibles possibles et le traitement, limité dans le temps afin d'éviter dépendance et effets indésirables. Les personnes âgées sont particulièrement sensibles à ces effets (sommolence, délire, cauchemars, vertiges, chutes et troubles cognitifs parfois durables).

Il faut rappeler que le contenu de la liste a un effet incitatif sur la prescription. Donc, pour des raisons didactiques, la Commission s'efforce de n'y retenir que les médicaments présentant un profil bénéfice/risque favorable. Afin d'encourager la prescription rationnelle des BZD et de leurs analogues, ses membres ont décidé de rader de la liste ces trois somnifères, que leurs effets indésirables rendent problématiques, en particulier en gériatrie. Dalmadorm® restera toutefois (en « hors-liste ») à la disposition des psychiatres de la Fondation de Nant.

Retraits : Dalmadorm® (*flurazépam*) comprimés 15 et 30 mg.

Mogadon® (*nitrazépam*) comprimés 5 mg.

Rohypnol® (*flunitrazépam*) comprimés 1 mg.

Sources : (1) Schmid, S. Vollenweider, and U. Frischer, *Troubles du sommeil*, PharmActuel, no. 06, 2014 ; (2) *Plaintes de mauvais sommeil*, Prescrire, vol. 28, no. 292, pp. 111–118, 2008 ; (3) L. Bélanger, A. Vallières, and C. M. Morin, *Insomnie et utilisation accrue de somnifères chez les aînés*, Can. Fam. Physician, vol. 52, no. 8, pp. 968–973, Aug. 2006 ; (4) T. Von Rohr, S. Rochat, S. Monod, C. Büla, T. Buclin, D. Renard, and C. Csajka, "Prevalence, incidence and indications of hypnotic-sedative treatment in hospitalized patients aged 75 and older," CHUV, *Int J Clin Pharma* (2012) 34: 228 PPH-007, 2012 ; (5) *Plainte d'insomnie chez les adultes : traitement médicamenteux (hors phytothérapie)*, Prescrire, no. 343, 2012 ; (6) M. C. Woodward, S. Campbell, R. Elliott, G.

Vernon, F. Tanner, and R. Saunders, "Managing Insomnia in Older People," *J. Pharm. Pract. Res.*, vol. 37, no. 3, pp. 236–241, 2007 ; (7) M. Petrovic, G. Spatharakis, S. Conroy, G. Van Maeles, and S. Moulias, "Prevalence of sedative drug use in geriatric in-patients: a multi-centre study," *Acta Clin. Belg.*, vol. 61, no. 3, pp. 119–126, Jun. 2006 ; (8) B. Toussaint, P. Chirax, G. Mignot, P. Schlafer, J. Aguilar, S. Carré-Pétraud, and S. Hardy, *Petit manuel de pharmacovigilance et pharmacologie clinique*, 1ère Edition., vol. Hors-Série, 1 vols. Paris, France, 2011.

Divers



Antibiotiques hors-liste Prescription restreinte

La dernière édition du **Guide d'antibiothérapie empirique chez l'adulte du CHUV** (mai 2015) comprend une liste d'anti-infectieux dont l'utilisation devrait faire l'objet d'une « utilisation restreinte », selon les auteurs du document. Ces antibiotiques, tous hors-liste PHEL, sont les suivants :

Aztréonam (Azactam®)	Ceftaroline (Zinforo®)
Colistine (Colimycin inj.®)	Daptomycine (Cubicin®)
Fidaxomicine (Difclir®)	Fosfomicine iv (Infectofos®)
Linézolide (Zyvoxid®)	Tigécycline (Tygacil®)

Selon le guide du CHUV, l'emploi de ces molécules ne devrait être envisagé qu'en cas « de résistances, d'intolérance ou de contre-indications aux autres antibiotiques » et uniquement sur avis infectiologique. Afin de donner forme concrète à ces recommandations, les prescriptions qui parviennent à la PHEL pour les antibiotiques ci-dessus seront signalées à la Drsse Bellini, infectiologue de l'Hôpital Riviera Chablais, lorsqu'elles émanent de l'HRC.



Sirop pédiatrique Nopil® à nouveau disponible

Comme annoncé lors de la séance de travail de la Commission du 24 juin 2015, le fabricant de Nopil® a réintroduit son sirop sur le marché. La PHEL cessera par conséquent d'importer de France le sirop Bactrim® pour revenir à la préparation suisse précédemment sur la liste.

Ajout : Nopil® sirop 200 mg sulfaméthoxazole + 40 mg triméthoprimine pour 5 ml

Retrait : Bactrim® sirop 200 mg (spécialité française, mêmes dosages).

🎯 Désinfectants pour les mains

En accord avec l'Institut des Hôpitaux Valaisans (ICH) et après une série d'essais menés auprès d'une centaine de soignants répartis dans tous nos établissements partenaires, la Commission des Médicaments a sélectionné 3 préparations pour la désinfection des mains. Ces spécialités ont satisfait la majorité des collaborateurs qui les ont testées, tant du point de vue de leur tolérance cutanée que de leur consistance et de leur cosmétique. Les conditionnements proposés s'adaptent aux dispositifs muraux « eurocompatibles » qui seront progressivement mis en place dans nos hôpitaux. Les produits choisis existent également sous forme de flacons individuels, faciles à empocher. Leurs conditions d'achat sont également avantageuses.

Ajouts à la liste des médicaments :



◀ Skinman® Soft Protect (proposé en 1er choix*)

D'une teneur en éthanol (89%) suffisante pour exercer un effet virucide, cette solution contient aussi des substances protectrices pour la peau. Elle est distribuée en flacons de 100 et de 500 ml.



Sterillium® med (100 et 500 ml) ▶
Cette solution offre une alternative à Skinman® Soft. Elle contient 85% d'éthanol (un taux également virucide) ainsi que des excipients qui améliorent sa tolérance cutanée.



◀ **Sterillium® gel** (85% d'éthanol, 100 ml), plus visqueux, complètera la gamme.



* Les collaborateurs de nos hôpitaux sont invités à utiliser en priorité les solutions Skinman® Soft Protect, celles-ci étant moins chères que les produits de la gamme Sterillium®.

Retraits. Remplacés par les produits choisis par la Commission, les désinfectants pour les mains **Sterillium® Classic Pure** (100, 500 et 5000 ml) et **Manusept® Basic** (100, 500 et 5000 ml) seront retirés de la liste. **Sterillium® Virugard** (en stock hors-liste, distribué en cas d'infection par norovirus) disparaîtra lui aussi de notre assortiment, puisque les préparations nouvellement adoptées ont aussi une action virucide.

🎯 Produits non remboursés sur la liste PHEL

Les médicaments prescrits sur une ordonnance de sortie ou à un patient hospitalisé en lit C, résidant en EMS ou traité en ambulatoire ne sont pris en charge par l'assurance de base qu'à condition de figurer sur la liste des spécialités obligatoirement remboursées (LS). Si des produits hors-LS sont ordonnés à des patients sans leur consentement, ceux-ci sont en droit d'exiger du médecin le paiement des coûts supplémentaires engendrés par le refus de la caisse-maladie.

Il n'est malheureusement pas possible de supprimer de la liste PHEL tous les médicaments non remboursés. Certains produits indispensables à l'hôpital ne figurant pas sur la LS n'ont en effet aucun équivalent sur le marché suisse. Pour mieux signaler les articles hors-LS aux prescripteurs, le nom de ces médicaments sera désormais **grisé** dans l'édition papier de notre liste, ainsi que sous sa version pdf (disponible sur notre site www.phel.ch). Une note en bas de page rappellera la raison de ce signe distinctif (exemple ci-dessous).

07 METABOLISME		36		
07.02.20. Vitamines simples				
calcitriol	CALCITRIOL SALMON	caps	0.25 µg	pc
Vitamine B1 (thiamine)	BENERVA	amp cpr cpr	100 mg/1 ml 100 mg 300 mg	im, iv pc pc
vitamine B12 (cyanocobalamine)	VITAMINE B12 AMINO		voir § 08.07 p.32 (antianémiques)	
	BENEXOL B12 cpr		voir § 07.02.30 p.36 (vitamines composées)	
vitamine B6 (pyridoxine)	BENADON	cpr	500 mg	pc
	VITAMINE B6 Streuli	amp cpr	100 mg/2 ml 40 mg	sc, im, iv pc
vitamine C (acide ascorbique)	VITAMINE C Streuli	amp	500 mg/5 ml (10%)	iv
	REDOXON	cpr	500 mg	pc
vitamine D3 (cholécalférol)	VIDE-3	gouttes	4'500 U/ml, 10 ml 1 gtte = 100 U 1 ml = 45 gttes	pc
En grisé = pas sur la Liste des Spécialités (LS) remboursées par l'assurance-maladie de base, à la charge des patients en lit C, en EMS ou en ambulatoire (voir p.77)				